



19.01.2001 - 15:23 Uhr

Attention au feu pendant le carnaval!

Berne, (ots) -

Cipi. Carnaval, excitation, exubérance! Nous voulons oublier un moment le quotidien et plonger dans la fête. Mais la période de carnaval implique aussi un danger d'incendie considérable dû aux nombreuses décos, aux imprudences que commettent souvent les fumeurs, aux bougies et aux feux d'artifice. Les costumes sont souvent facilement combustibles et ceux qui les portent n'ont pas conscience du danger. Le Centre d'information pour la prévention des incendies Cipi lance un appel à tous les participants ainsi qu'aux restaurateurs: chacun peut contribuer à la sécurité-incendie.

Chaque année, des participants au carnaval provoquent des dommages incendie et subissent des brûlures parfois graves. C'est pourquoi le Centre d'information pour la prévention des incendies appelle à la prudence avec le feu nu et les feux d'artifices.

Préparation des locaux

La prévention des incendies commence déjà au moment des préparatifs. Les décos facilement combustibles telles que la paille, les roseaux et les branches de sapin sont interdites par la police du feu. Il en est de même des matériaux qui dégagent des gaz toxiques en cas d'incendie ou qui s'égouttent en brûlant. Le papier pour les décos (guirlandes, serpentins, revêtements de lampes ou de parois...) doit être ignifugé.

Dégagement des voies d'évacuation

A l'époque du carnaval, les salles de fêtes sont très fréquentées. Il est donc particulièrement important que les sorties et les accès à ces dernières soient clairement signalisés et ne soient pas cachés derrière des décos. Des voies d'évacuation doivent permettre de quitter rapidement le bâtiment en tout temps. Elles ne doivent jamais être encombrées ou fermées. Il faut en outre vérifier l'éclairage de sécurité.

Ignifugation des costumes de carnaval

Pour les costumes, les masques et les perruques, on peut laisser libre cours à l'imagination. Il ne faut toutefois pas oublier que presque tous les textiles sont combustibles et peuvent prendre feu au contact d'une cigarette ou d'une bougie. Les tissus légers en fibres naturelles ou synthétiques s'enflamment généralement très facilement. Les étoffes telles que le nylon fondent en se consumant, ce qui provoque des brûlures très graves. Il faut donc traiter les costumes facilement combustibles avec un produit ignifuge. Ce traitement doit être répété après chaque lavage. Ne manquez jamais de vous renseigner sur la combustibilité d'un costume avant de le porter !

Les enfants au carnaval

Les enfants raffolent de feux d'artifice. Or cet enthousiasme à lui tout seul est dangereux et les interdictions ne suffisent

généralement pas à écarter le danger. Les parents et éducateurs doivent instruire les enfants sur le comportement correct avec le feu et les feux d'artifice. Les dangers du feu doivent être compris et vécus.

Notices et service de location

Le Centre d'information pour la prévention des incendies distribue gratuitement des notices sur des sujets tels que "Dangers d'incendie au restaurant", "Comportement en cas d'incendie" et "Feux d'artifice". Il possède en outre un service de location de vidéos. Nous nous tenons volontiers à votre disposition pour toute information complémentaire (Cipi, case postale 8576, 3001 Berne, tél. 031/320 22 20, fax 031/320 22 99, E-mail : mail@bfb-cipi.ch, Internet : www.bfb-cipi.ch).

PS:A titre de mesure préventive, le Cipi recommande de tenir à portée de main une couverture d'extinction. Celle-ci peut être commandée au secrétariat :

- dimensions 1,0 m x 1,0 m (Fr. 26. -- frais de port compris)
- dimensions 1,25 m x 1,80 m (Fr. 34.-- frais de port compris).

Combustibilité des étoffes

Il est possible d'évaluer approximativement la combustibilité des étoffes de la manière suivante :

- Suspendre un petit échantillon d'étoffe (bande) en un lieu sûr et exposer le bord inférieur à la flamme d'une allumette pendant 15 secondes.
- Si, après suppression de la flamme, l'échantillon continue de brûler et se consume entièrement, il s'agit d'une étoffe facilement combustible qu'il faut traiter avec un produit ignifuge.

Les produits ignifuges s'obtiennent dans les magasins de peintures et les drogueries.

Internet: www.newsaktuell.ch

Contact:

Cipi, case postale 8576, 3001 Berne, tél. 031/320 22 20,
fax 031/320 22 99, E-mail : mail@bfb-cipi.ch,
Internet : www.bfb-cipi.ch
[018]

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100002394/100003441> abgerufen werden.